

# CRR /CSO

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE TRAIL 2021

### 1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme SUD/PACA a décidé d'attribuer le Championnat Régional « de TRAIL » à l'AS Six-Fours de Six-Fours les plages (83). Cette compétition se déroulera le dimanche 7 novembre 2021 à l'occasion du Trail du Cap Sicié

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme SUD/PACA sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

### 2. – REGLEMENTS.

Le présent règlement est applicable pour l'année 2021 et concerne donc le championnat régional de Trail qui aura lieu à Six-Fours les plages (83) le dimanche 7 novembre 2021.

L'épreuve retenue pour être support est le trail de 27km avec un dénivelé positif de 1000m.

Il concerne les catégories d'Espoir à Masters 10 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION Valide** » auprès de la FFA. Cette compétition est aussi dénommée championnat régional Ligue/SUD de Trail.

### 3. – PROGRAMMES.

Le départ de cette épreuve sera donné à Six-Fours les plages, Quartier du Brusca au lieu-dit « le Gaou ».

### 4. TITRE et RECOMPENSES

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

#### Equipe

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 3 premiers coureurs d'un club (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (muté et athlète étranger).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 3<sup>ème</sup> coureur qui sera retenu.

- Sera récompensé :
- la 1<sup>ère</sup> équipe Master masculin (M1 à M10)
  - la 1<sup>ère</sup> équipe féminine (ES / SE / MA)
  - la 1<sup>ère</sup> équipe ES / SE / M0 masculin

Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes la composant.

### **Individuel**

Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie d'Espoir à Master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de Champion Régional.

Il sera décerné une médaille à chaque athlète récompensé.

### **5. - TENUE ET DOSSARD**

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. **Tout manquement entrainera la disqualification de l'athlète.**

Des contrôles de maillots seront réalisés au départ et à l'arrivée de la course. Le dossard doit être visible (devant) en permanence durant toute compétition.

### **5. – ENGAGEMENTS**

L'engagement des athlètes possédant une licence **Compétition en cours de validité** est à la charge des clubs.

Il se fera **UNIQUEMENT** sur le site internet de la Ligue SUD/PACA au plus tard le mercredi 04 novembre 2021 à 22h00.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » dans un club de la Ligue SUD/PACA.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

**Il n'y aura pas d'engagement sur place.**

### **6. – LITIGES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DE TRAIL**

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seule habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

## **7. – DROIT A L'IMAGE.**

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

**RAPPEL** : *toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de Trail seront proposées par la Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de PACA conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.*